

COMMUNE DE VERSAUGUES

COMPTE RENDU N° 2012/04 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le VENDREDI 19 OCTOBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER, Maire.

Date de Convocation : 09 octobre 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 08 Nombre de Votants : 11

Etaient présents : Gilles FARNIER, Maire, Régis DEVERCHERE, Annie ANDRE, Adjoints, Louis ACCARY, Patrick BERLAND, Armand BORDE, Ludovic DAVID et Nathalie KRZEMINSKI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés : - Jean-François CHATELLIER donnant pouvoir à Louis ACCARY – Eveline DARIEN donnant pouvoir à Patrick BERLAND – Michel DESCHAINTE donnant pouvoir à Gilles FARNIER.

Secrétaire de séance : Annie ANDRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et procède à l'appel des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

1°) - Approuve le compte-rendu de la précédente séance en date du 29 Juin 2012, lequel n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

2°) – **PREND ACTE** de la décision du Maire n° 2012/011 en date du 16 août 2012, fixant le montant de la redevance par les ouvrages de transport de gaz (GRT GAZ) pour occupation du domaine public, à **CENT TRENTE ET UN EUROS** (131 €).

3°) – Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, visant à étendre le périmètre de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial à la Commune de SAINT YAN à compter du 1^{er} Janvier 2013, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au nouveau périmètre de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial, intégrant la Commune de SAINT YAN au 1^{er} Janvier 2013.

4°) – **PREND ACTE** du bilan d'activité communautaire pour l'exercice 2011 qui est à disposition en Mairie, pour consultation.

5°) – **VOTE** la décision budgétaire modificative nécessaire à l'ouverture de crédits à la section d'Investissement, à savoir :

- en Dépenses – Article 2188 – Sono de l'église	+ 2 200 €
- en Recettes – Article 1341 – Subvention D.E.T.R. pour réfection toiture église	+ 5 130 €

6°) – **DONNE un avis favorable** à la location de la salle polyvalente au profit de la Société de Chasse « La Protectrice » pour une redevance de 80 € + 50€ de forfait vaisselle lors de la soirée « Pot au Feu » du 15 novembre 2012.

7°) – Pour le renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel territorial, **CHARGE** le Centre de Gestion de Saône-et-Loire de souscrire pour le compte de la Commune des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise agréée, par le biais de la mutualisation ; ces conventions couvrant tout ou partie des risques, pour les agents affiliés ou non à la C.N.R.A.C.L., et dont la durée sera de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2014, et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions en résultant.

8°) – Repas des Anciens – Dimanche 11 Novembre 2012

Traiteur : Monsieur PACQUERIAUD Jean-Pierre de Saint-Yan

9°) – Cérémonie du 11 Novembre 2012 à 11 heures

Les enfants fréquentant l'école primaire et le collège recevront une invitation afin de les faire participer à ce rassemblement solennel devant le monument aux morts.

10°) – Illuminations de fin d'année

Comme les années précédentes, les illuminations et les décors seront mis en place selon un planning établi entre les bénévoles chargés des installations.

11°) – Revue Municipale

Les associations doivent remettre leurs textes **pour le 1^{er} décembre** au plus tard.

L'impression sera faite par **TECKNYSCENE/ESPRIT COM** de Paray-le-Monial avec une remise de 15 % si acceptation devis avant le 30 octobre 2012.

12°) – Cimetière

Une réunion de travail de la Commission « Cimetière » sera prévue courant Novembre afin d'élaborer le règlement et de fixer les tarifs au 1^{er} Janvier 2013.

Les personnes ayant des tombes anciennes susceptibles d'être reprises comme indiqué sur le plan affiché au cimetière, sont priées de se faire connaître à la Mairie.

13°) – Affaires et questions diverses

Transports scolaires

- Suite à la demande de Mme Nathalie BACHELLERIE, pour sa fille Laure fréquentant le Lycée de DIGOIN, en vue d'un arrêt au lieudit « Les Bruyères » concernant uniquement le retour, le Conseil Général a répondu négativement, étant donné que les circuits du réseau « Le Bahut » en provenance de Versaugues ne desservent pas la Cité Scolaire de Digoin, dans la mesure où les établissements de rattachement de la Commune sont CHAROLLES et PARAY-LE-MONIAL.
- Voir avec Monsieur le Maire de Montceaux-l'Etoile et faire courrier commun au Conseil Général pour la création d'un arrêt du car scolaire sur le circuit Versaugues – Montceaux l'Etoile.

Permanences parlementaires

- Communication des permanences parlementaires sur le territoire de la 2^{ème} circonscription de Mme Edith GUEUGNEAU, députée.

Présentation devis

- **Devis FUYET** pour 92140 € HT soit 111 101.99 € TTC relatif aux protections d'angles de la salle polyvalente (voir CHAUSSON pour tarif nettement moins élevé) – **Devis BOURGEON TP** pour 400 € HT soit 478.40 € TTC relatif au curage de fossé chez GUILLON Patrick (Devis accepté). Un devis sera également demandé pour curage de fossé au lieudit « Le Rourat », travaux devenus urgents.

Travaux communautaires

- Monsieur le Maire informe que les travaux de pose de trottoirs au Bourg de Versaugues sont terminés.

Demande de panneau de signalisation

- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de M. CHATELLIER Jean-François demandant la pose d'un panneau « voie sans issue » sur le chemin communal permettant d'accéder à sa propriété – Requête acceptée à l'unanimité

Téléthon

- **Les 7 et 8 décembre 2012** – Passage des cyclotouristes vers 14 H 15 le 8 décembre

Elagage et entretien des propriétés

- Suite à diverses plaintes de riverains, un courrier sera fait à Mme BERAUD Chantal « Le Rourat » pour l'élagage de ses haies empiétant sur la voie communale,.
- Un courrier sera également fait à Mme GALET-MICHEL-GABRIEL Monique pour lui rappeler son obligation à effectuer les travaux d'entretien de sa propriété située « Le Rourat ».

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux heures.*

Fait à Versaugues le 19 octobre 2012

Le maire,
Gilles FARNIER